



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 25/04/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 19/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Stéphanie DRUESNE, Patrick FONTAINE, Franck CHARBONNEL, Franck DESMARIS, Marie-Céline RAY, Jean-Marc BOEUFGRAS, Annie THOLOZAN, André GROSCLAUDE.

Procurations : Naïma MOLIARD donne procuration à Françoise RABILLOUD
Laeticia DE OLIVEIRA donne procuration à Evelyne RODIN
Stéphanie DRUESNE donne procuration à Patrick FONTAINE

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter 1 demande de Fonds de Concours au SIEA pour les Leds.

1. URBANISME :

1. 1. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne les parcelles **AB 811 et 813 (219 m²)** sise 40 Grande Rue.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

2. 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne la parcelle **AB 71 (610 m²)** sise 85 rue la Ruaz

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

2. 3. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne les parcelles AB 2331, 2332 et 2340 sise 396 Chemin des Gorelles.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

2. FINANCES :

2. 1. Achat parcelles forestières par la Commune

Les terrains en zone N en ventes, mitoyens des forêts communales. Cela permettra d'agrandir et garantir une continuité et préserver la forêt. Ce lot représente 57 490 m² au prix de 15 cts le m². Le lot était vendu avec des terrains agricoles mais la commune ne se positionne que sur les zones forestières. Une proposition est faite au notaire et le vendeur en a été informé. La commune est en attente une réponse.

Mme THOLOZAN Annie pose la question : est ce que cette dépense est prévue au budget ?

Réponse de M. FONTAINE Patrick : non, mais on a de la flexibilité et on pourrait éventuellement négocier le prix. Nous sommes partisans d'envisager d'acquérir plus de 1 000 m² pour éviter un achat par un forestier, coupe à blanc... et il serait intéressant d'augmenter la forêt de Vaux-en-bugey.

20H42 : Arrivée de Mme Anne-Sophie RAMBAUD

M. GROSCLAUDE André pose la question : comment cela serait-il géré ?

Mme le Maire répond : cela sera géré par l'ONF comme le reste de la forêt communale.

Mme THOLOZAN Annie : est-ce que des parcelles se touchent ?

Mme le Maire : non mais elles touchent la forêt communale.

M. Franck CHARBONNEL : voudrait savoir où elles se trouvent ?

20H47 : Arrivée de Mme Stéphanie DRUESNE

Mme le Maire : quand on a des terres agricoles, on peut envisager des échanges ou des ventes avec des agriculteurs. Par exemple : terrains succession QUINSON.

Mme Anne-Sophie RAMBAUD : ou avec des particuliers ? Mais à priorité cela concerne les agriculteurs.

M. Éric BERGERET : Jean et Sébastien DELORME voulaient acheter ces terrains.

Cela étant exposé, le Conseil Municipal, vote :

- POUR : 14
- CONTRE : 1 (M. Éric BERGERET)
- ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces terrains forestiers.

2. 2. Demande de Fonds de concours au SIEA

Cette demande sera une aide à l'investissement, car la commune récupère la TVA), elle sera uniquement pour le changement des ampoules.

M. Franck CHARBONNEL demande quel est l'intérêt de rester au SIEA ? Il cite un exemple : les bornes de charge proposées à 30 000 € alors qu'on peut en trouver à 10 000 €.

Mme le Maire répond : effectivement on peut se poser la question.
M. Éric BERGERET : pour le remplacement des LEDS, peut-être trouver moins cher ailleurs...

Le Conseil Municipal autorise et approuve A L'UNANIMITE cette demande auprès du SIEA.

3. ADMINISTRATIONS :

3. 1. Prolongation du contrat de Mme Marinette GRAFFIN.

Mme le Maire informe que le contrat de Mme Marinette GRAFFIN se terminant début 8 juin, propose de lui reprojonger son contrat d'un an. Le Conseil Municipal, **approuve A L'UNANIMITE**, la prolongation du contrat de Mme Marinette GRAFFIN.

3. 2. Prolongation du contrat de Mme Véronique DUVERNAY.

Mme le Maire informe que son contrat se termine le 30 mai 2024, et propose de stagiairiser Mme Véronique DUVERNAY dès le 31 mai 2024.
Le Conseil Municipal approuve cette décision A L'UNANIMITE.

3. 3. Tableau des emplois.

Mme le Maire informe qu'il reste inchangé, et **le Conseil Municipal adopte A L'UNANIMITE le tableau des emplois.**

3. 4. Nomination d'un nouveau suppléant régisseur de Régie :

Mme le Maire rappelle que M. Lorenzo GAZZANIGA, adjoint technique de la Commune et régisseur suppléant de Régie est en disponibilité et propose que son remplaçant M. Ludovic ROBERT (Agent technique) lui succède à ce poste de régisseur suppléant de Régie.
Le Conseil Municipal approuve A L'UNANIMITE la nomination de M. Ludovic ROBERT à ce poste.

4. INFORMATIONS :

- Rapport annuel de l'agence de l'eau est à disposition. Baisse niveau du Rhône.
- Pont : les discussions sont toujours en cours pour doubler le pont de la Loyettes (indépendamment du barrage), à suivre...
- Informations et discussions sur le transfert obligatoire de la compétence assainissement pour le 1 janvier 2026, ce qui concerne l'eau potable, l'assainissement non collectif et collectif. Seul reste à la commune les eaux pluviales. Eau potable – objectif homogénéiser le prix de l'eau sur la CCPA sur 10 ans et même chose pour l'assainissement. Pour le raccordement il sera homogénéisé tout de suite au 1^{er} janvier 2026. Le transfert des budgets sera normalement repris intégralement ainsi que les emprunts compris.

Le conseil Municipal à l'unanimité propose de rejoindre le syndicat SIERA-STEASA.

INFOS :

- **1^{er} mai** : Salon vin au Clos Panis
- Marché aux fleurs le **5 mai 2024**
- Cérémonie du **8 mai 2024 à 11 h au cimetière**

- Questions : **recherche hydrogène, hélium et lithium** : il y a eu plus de 100 avis remontés lors de la consultation publique mis en place par l'Etat. Un collectif citoyen regroupant les communes de St Denis en Bugey, Ambutrix et Vaux en Bugey a été créé.

Fin de la séance à 21h57

La secrétaire de séance
Evelyne RODIN



Le Maire,
Françoise RABILLOUD



